

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00564
Numéro SIREN : 417 561 958
Nom ou dénomination : A.C.E

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2018 sous le numéro de dépôt 104

ACE

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Présenté en Euros

104

ACTIF		Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL (I)							
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés							
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices						154	0,04
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires							
. Autres							
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement						351 793	90,03
Instruments de trésorerie							
Disponibilités		393 603		393 603	100,00	38 820	9,93
Charges constatées d'avance							
TOTAL (II)		393 603		393 603	100,00	390 767	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecarts de conversion actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		393 603		393 603	100,00	390 767	100,00

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 7 622)	7 622	1,94	7 622	1,95
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	762	0,19	762	0,20
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	252 864	64,24	231 066	59,13
Résultat de l'exercice	21 592	5,49	21 798	5,58
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	282 842	71,86	261 249	66,86
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	5 000	1,27	5 000	1,28
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	4 850	1,23	7 137	1,83
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 450	24,00	112 200	28,71
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 010	0,26		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	101	0,03	81	0,02
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 350	1,36	5 000	1,28
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			100	0,03
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	110 761	28,14	129 518	33,14
Ecart de conversion passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	393 603	100,00	390 767	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	62 717		62 717	100,00	64 100	100,00	-1 383	-2,15	
Chiffres d'Affaires Nets	62 717		62 717	100,00	64 100	100,00	-1 383	-2,15	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits					0	0,00			
Total des produits d'exploitation (I)			62 717	100,00	64 100	100,00	-1 383	-2,15	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			37 807	60,28	39 902	62,25	-2 095	-5,24	
Impôts, taxes et versements assimilés			705	1,12	348	0,54	357	102,59	
Salaires et traitements									
Charges sociales									
Dotations aux amortissements sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			1	0,00			1	N/S	
Total des charges d'exploitation (II)			38 514	61,41	40 250	62,79	-1 736	-4,30	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			24 203	38,59	23 851	37,21	352	1,48	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			1 199	1,91	1 793	2,80	-594	-33,12	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			1 199	1,91	1 793	2,80	-594	-33,12	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)									
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			1 199	1,91	1 793	2,80	-594	-33,12	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			25 402	40,50	25 644	40,01	-242	-0,93	

ACE
Société à responsabilité Limitée au capital de 7 622 €
Siège social : 7 allée de la Harpe – 93250 VILLEMOMBLE
RCS BOBIGNY 417 561 958

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix sept

Le 14 décembre

A 19 heures,

Les associés de ACE, société à responsabilité limitée au capital de 7 622 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au 7 allée de la Harpe – 93250 VILLEMOMBLE, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Madame CHEMAMA Catherine.....	200 parts
Monsieur AISSA Kévin.....	150 parts
Monsieur AISSA Franck.....	150 parts

TOTAL	500 parts

Ces derniers représentent 100 % des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame CHEMAMA Catherine, gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



FA

KA

ORDRE DU JOUR

- lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017 et quitus à la gérance,
- affectation du résultat de l'exercice,
- lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, et décision à cet égard,
- questions diverses.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2017
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

af

FH

KA

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 juin 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 21 592 euros, de la manière suivante :

Report à nouveau avant affectation..... 252 804 €

Bénéfice de l'exercice..... 21 592 €

Report à nouveau après affectation..... 274 456 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention susvisée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

cef

FA

KA

QUATRIEME RESOLUTION

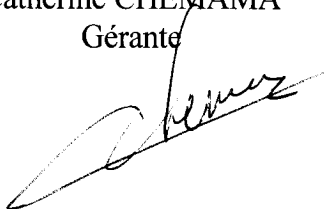
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Catherine CHEMAMA
Gérante



Kévin AISSA



Franck AISSA



ACE
Société à responsabilité Limitée au capital de 7 622 €
Siège social : 7 allée de la Harpe – 93250 VILLEMOMBLE
RCS BOBIGNY 417 561 958

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 14 DECEMBRE 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 juin 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 21 592 euros, de la manière suivante :

Report à nouveau avant affectation.....	252 804 €
Bénéfice de l'exercice.....	21 592 €
Report à nouveau après affectation.....	274 456 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention susvisée n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Gérante

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'B' or 'P' followed by a long horizontal stroke.

ACE
Société à responsabilité Limitée au capital de 7 622 €
Siège social : 7 allée de la Harpe – 93250 VILLEMOMBLE
RCS BOBIGNY 417 561 958

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 DECEMBRE 2017

RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 30 juin 2017

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 21 592 euros, de la manière suivante :

Report à nouveau avant affectation.....	252 804 €
Bénéfice de l'exercice.....	21 592 €
Report à nouveau après affectation.....	274 456 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Gérante



ACE
Société à responsabilité Limitée au capital de 7 622 €
Siège social : 7 allée de la Harpe – 93250 VILLEMOMBLE
RCS BOBIGNY 417 561 958

RAPPORT DE GESTION
DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 DECEMBRE 2017

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

1 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 30 juin 2017, l'activité de la Société a été la suivante :

Malgré une conjoncture difficile, nous avons réussi à confirmer nos prévisions.

2 Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er juillet 2017 sont les suivants :

La société va consolider sa position en essayant de diversifier ses activités.



RESULTATS - AFFECTATION

1 Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 62 717 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 38 514 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 24 203 euros.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés de 3 810 euros, l'exercice clos le 30 juin 2017 se traduit par un bénéfice de 21 592 euros.

2 Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 21 592 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

Report à nouveau avant affectation..... 252 804 €

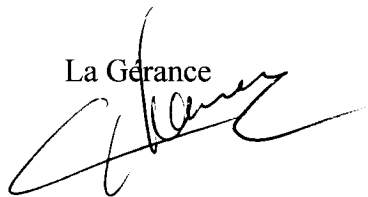
Bénéfice de l'exercice..... 21 592 €

Report à nouveau après affectation..... 274 456 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a eu lieu au titre des trois derniers exercices.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

La Gérance



ACE
Société à responsabilité Limitée au capital de 7 622 €
Siège social : 7 allée de la Harpe – 93250 VILLEMOMBLE
RCS BOBIGNY 417 561 958

RAPPORT SPECIAL
DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 DECEMBRE 2017

Conformément à l'article L.223-19 du Code du Commerce, nous vous informons qu'aucune convention n'est intervenue directement ou par personne interposée entre la société et la gérante, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles la gérante ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction.

La Gérance

